

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
15 septembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 22

OBJET :
1. BUDGET
COMMUNAL 2017.
DECISION
MODIFICATIVE N°1.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2017
Reçu en préfecture le 03/10/2017
Affiché le 5/10/17
D 059 2199 4001 20170524-03103012017 LN-DE
59660

L'an deux mil-dix-sept, le vingt-et-un SEPTÈMBRE dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

ABSENTE : Mme DUMONT Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés (6 abstentions), décide l'application, au budget communal de l'exercice 2017 de la décision modificative n°1 en dépenses et en recettes, n'affectant pas son équilibre.

Dépenses d'Investissement :	TOTAL :	+	74 000 €
Recettes d'Investissement :	TOTAL :	+	74 000 €
Dépenses de Fonctionnement :	TOTAL :	+	0 €
Recettes de Fonctionnement :	TOTAL :	+	0 €

Dont le détail apparaît aux documents annexés à la présente délibération, qu'il approuve

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.